L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES [illegible] NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 4 JANVIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 4 JANVIER.

CONGRES. — Trois séances du Congrès nous sont arrivées depuis notre dernière apparition ; ce sont celles du 22, du 23 et du 24 décembre. Elles ne renferment rien de particulièrement intéressant ; il semble que nos législatures n'aient voulu rien faire avant la nouvelle année.

Au Sénat, la résolution de M. Barrow, demandant au Président des explications sur le retour de Santa Anna au Mexique, a été renvoyée au 5 janvier. Le bill qui admet dans l'Union le nouvel état de Iowa, a été adopté à l'unanimité.

La Chambre a consacré presque uniquement ses séances à d'interminables discussions sur la partie du message où le Président reproche à ses adversaires politiques de prêter aide et secours aux Mexicains. Le débat a été fort vif dans certains momens, et de gros mots ont même été échangés entre M. Davis du Kentucky et M. M. Baily de la Virginie. Il est probable que la question n'est pas encore épuisée.

Dans une de ses séances exécutives, le Sénat a confirmé la nomination de George Bancroft comme envoyé et ministre plénipotentiaire en Angleterre, et celle de Nathan Clifford comme avocat général des Etats-Unis.

Armée d'Invasion.

De graves nouvelles nous sont arrivées du théâtre de la guerre ; les Mexicains qui, jusqu'à ce jour, s'étaient contentés de faire des menaces, semblent s'être enfin décidés à une démonstration décisive. Et elles, si l'on en croit les derniers rapports, le général Santa Anna était le 16 décembre à trois jours de marche de Saltillo, avec une armée que l'on porte à vingt ou trente mille hommes. Le gen. Worth en a été instruit, à ce qu'il paraît, par ses éclaireurs, et il s'est empressé d'envoyer un messager au général Taylor pour lui demander de prompts renforts. Au moment où ce messager est arrivé, le général Taylor avait déjà quitté Monterey pour marcher vers Victoria, et à douze milles en avant de lui, se trouvaient les troupes des généraux Twiggs et Quitman. Aussitôt qu'il eut été prévenu, le commandant en chef envoya l'ordre à la division qui le précédait de revenir sur ses pas et de se diriger à marches forcées vers Saltillo.

Pendant ce temps le général Butler qui avait été laissé pour commander à Monterey, avait pris toutes les mesures [illegible] vers le général Marshall à Camargo et vers le général Patterson à Matamoros, pour les requérir d'expédier en toute hâte vers Saltillo toutes les troupes dont ils pouvaient disposer. Lui-même s'était mis en route sur le champ avec les forces qu'il avait pu réunir, pour courir au secours du général Worth. Grâce à ces mesures préliminaires, un mouvement considérable de concentration s'opérait rapidement vers Saltillo, et le retour du général Taylor [illegible] ne pouvait que hâter et qui donner plus de [illegible] promptitude.

On pensait que Santa Anna attaquerait probablement [illegible] vers le 25 décembre, et [illegible] des forces d'au moins sept mille hommes. Les troupes des généraux Twiggs, Quitman et Wool étaient en effet à une distance assez rapprochée de Saltillo, pour avoir pu arriver un, deux ou trois jours après celles du général Butler. Les deux premiers n'étaient qu'à [illegible] ou dix-huit milles de Monterey sur la route de Victoria ; le troisième se trouvait à environ quatre-vingt dix milles de Saltillo. Quelques autres détachements auront eu sans doute aussi la chance d'arriver à temps pour [illegible]. Le général Lane avait quitté Camargo le 20, et sans doute lorsqu'il aura reçu [illegible] le messager, il aura pressé sa marche afin de se trouver à Saltillo au moment nécessaire. Il a dû être suivi de bien près par le général Marshall. Quant au général Patterson, il se trouvait le plus éloigné, il aura, sans doute, fait les plus grands efforts pour être aussi heureux que ses collègues. Mais aura-t-il pu parcourir assez promptement la route longue et difficile qui sépare Matamoros de Saltillo? Il était d'ailleurs en chemin déjà pour Victoria, et [illegible] aura-t-il dû changer ses dispositions.

Si en effet, Santa Anna est arrivé à Saltillo à la tête de [illegible] et si le général Taylor [illegible] dans cette ville, 7 ou 8000 hommes, une bataille décisive se sera livrée sur ce point. Les Américains sont inférieurs en nombre, [illegible] sont pris presque à l'improviste, mais [illegible] par leurs succès précédens ; [illegible] déjà l'habitude des combats, enfin ils sont commandés par des chefs qui leur inspirent toute confiance, et nous ne serions nullement surpris de les voir résister victorieusement à toutes les forces que commande Santa Anna. Ces forces d'ailleurs ont évidemment été exagérées comme cela se pratique d'habitude ; elles sont [illegible] que celles qui ont pris part à la défense de Monterey ; elles n'ont probablement pas [illegible] le patriotisme qui donnent tant d'énergie à nos troupes ; et toute l'habileté de Santa Anna ne saurait suppléer à l'absence [illegible] officiers secondaires. Somme toute, les chances sont bien encore [illegible] en faveur des Mexicains, et le vieux "Rough and Ready" saura se tirer d'affaires comme il l'a fait naguères à Palo Alto et à Monterey.

Le danger le plus réel de la situation, c'est l'obligation où l'on se trouve, pour renforcer l'armée, de dégarnir les divers postes occupés par nos troupes. Des signes inquiétans se manifestent au sein de la population qui habite la vallée du Rio Grande ; et les précautions extraordinaires que prennent la plupart des officiers américains, indiquent des craintes assez sérieuses sur la sécurité de nos conquêtes. Canales et ses Rancheros pourraient au premier moment attaquer Camargo, Matamoros ou quelqu'autre point. On prétend qu'il peut disposer d'environ 2,000 hommes, et l'état de faiblesse où se trouvent nos diverses garnisons, doit l'engager à tenter quelque coup de main. Le colonel Clarke, à Matamoros, et le général Jessup au Brasos ont adressé aux citoyens un appel, pour qu'ils aient à s'enrôler afin de veiller à la sûreté de ces deux postes.

Le général Scott était arrivé à Brasos, le 28 décembre, et il devait, dit-on, se diriger immédiatement sur Camargo.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Le Président s'est empressé de répondre à la demande d'explication faite par M. Davis, à propos de l'établissement d'un gouvernement civil dans la Californie et le Nouveau Mexique. Son message transmet à la Chambre tous les ordres et instructions, adressés à ce sujet aux commandants de nos forces de terre et de mer.

"Ces ordres et instructions, dit M. Polk, ont été donnés pour régulariser l'exercice des droits des belligérants engagés dans les hostilités, sur le territoire ennemi dont on pourrait faire la conquête et prendre possession ; droits résultant nécessairement d'un état de guerre et clairement reconnus par les lois des nations. C'est à la seule autorité qui pouvait être déléguée à nos commandans militaires et maritimes, et l'exercice de cette autorité était indispensable à l'occupation et la possession assurée du territoire ennemi qui pouvait être conquis. Les règlements, dont l'application fut autorisée, étaient temporaires et dépendaient des droits acquis par la conquête. Ils étaient autorisés comme droits belligérants, et devaient être mis à exécution par les officiers de l'armée de terre et mer. Ces droits n'étaient après tout que l'amélioration de la loi martiale admise de tous jours par les nations, et ils ont dû être maintenus dans l'intérêt de la sûreté de la conquête, ou au profit des habitans du territoire conquis."

"Parmi les documens, ajoute le Président, se trouve la "forme du gouvernement," établie et organisée par le commandant militaire qui a conquis et occupé le Nouveau Mexique. Ce document a été reçu au département de la guerre [illegible] à la fin du mois dernier, et, comme on le verra par le rapport du secrétaire de la guerre, il ne m'a été communiqué qu'après l'envoi de mon message annuel au Congrès. Il résulte de cette pièce que le gouvernement établi sur le dit territoire, est par le fait temporaire ; cependant certaines parties de la proclamation semblent établir et organiser un gouvernement territorial permanent, et accorder aux habitans de ce territoire des droits politiques qui, sous la constitution des Etats-Unis, ne peuvent être exercés que par les citoyens de l'Union. Ces parties n'ont été ni approuvées, ni reconnues par moi. Je ne puis reconnaître et approuver que les règlemens qui ont été établis dans les territoires conquis, pour la sécurité de nos conquêtes, pour la conservation de l'ordre, pour la protection des droits des habitans, et pour enlever à l'ennemi les avantages de ces territoires tant qu'ils seront occupés militairement par les troupes des Etats-Unis."

"Les rapports des officiers que le succès de leurs armes a poussés à exercer les pouvoirs d'un gouvernement temporaire sur les territoires conquis, [illegible] que s'il y a eu excès dans [illegible] excès a eu [illegible] de donner aux [illegible] et qui, suivant [illegible] à améliorer la [illegible] a produit [illegible]

Mlle BLANGY. — Cette artiste qui est devenue la favorite de toutes les fractions de notre public, a donné hier soir son bénéfice au milieu des bravos les plus enthousiastes et des pluies de fleurs les plus abondantes. Nos lecteurs apprendront avec un vif plaisir qu'elle a consenti à danser encore trois fois avant de quitter notre ville. Elle paraît ce soir, demain et mercredi pour la dernière fois!

GALVESTON. — Les journaux du Texas qui nous sont arrivés par le navire à vapeur *Galveston*, sont d'une date fort récente ; mais ils contiennent fort peu de nouvelles.

Un détachement d'éclaireurs, sous la conduite du lieutenant Neal, a découvert près du cours du San Gabriel un campement de cinq ou six cents Indiens. Ce sont probablement des Comanches.

Une triste scène s'est passée récemment dans le comté de Walker. Deux jeunes gens, James Vance et Blackwell, faisaient une partie de cartes. Une dispute survient ; le premier tue l'autre d'un coup de pistolet, et se sauve. Le lendemain cinq ou six amis de Blackwell se mettent à la poursuite de Vance, l'atteignent, lui tirent des coups de fusil et le laissent pour mort sur la place.

Les émigrants allemands arrivent en grand nombre au Texas ; plus de douze cents avaient débarqués à Galveston dans la semaine finissant le 29 décembre.

Chronique Locale.

TROUBLES. — Sept ou huit volontaires appartenant au régiment de la Louisiane, se sont transportés dans la nuit de jeudi dernier, à l'encoignure des rues Clouet et Levée, et ont livré un formidable assaut à une maison mal famée qui y est située. Il y a eu une rixe entre les assiégeans et les assiégés ; ces derniers firent une sortie et furent reçus à la pointe d'une demi douzaine de poignards. Les blessures reçues de part et d'autre n'offrent heureusement aucune gravité. Les assaillants tentèrent de mettre le feu à la maison, mais la police de la 3e municipalité était accourue sur le théâtre de cette petite émeute, les incendiaires furent arrêtés et conduits au poste. Le recorder Seuzeneau, après avoir pris connaissance de l'affaire et s'être assuré que les quelques personnes blessées étaient hors de danger, a mis en liberté les volontaires émeutiers, lesquels ont été immédiatement dirigés sur le fort Jackson, où ils sont maintenant en garnison.

TENTATIVE DE SUICIDE. — Un Allemand du nom de Feuer, a essayé de mettre fin à ses jours, vendredi soir vers 8 heures, en se coupant la gorge à l'aide d'un rasoir. Il a été trouvé couché et baigné dans son sang, à son domicile, rue St-Louis, entre Marais et Villeré. Transporté immédiatement à l'hôpital, les soins les plus empressés lui ont été prodigués, mais on conserve peu d'espoir de le sauver.

☞ Toutes les cours de district, qui s'étaient ajournées pendant la semaine de Noël, reprendront leurs séances régulières à partir de ce matin.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS. — Cette cour procèdera ce matin au jugement de S. G. Smith, accusé du meurtre d'un passager à bord du vapeur *Galveston*. On se souvient sans doute des circonstances de cette affaire : nous les avons rapportées à l'époque où le crime a été commis. M. Holland est l'avocat de l'accusé, la poursuite sera dirigée par T. G. Durant, avocat de district des Etats-Unis.

3e COUR DE DISTRICT. — L'affaire de la taxe spéciale imposée par la 2e municipalité, sera appelée ce matin devant le juge Kennedy, qui doit se prononcer sur la légalité ou l'illégalité de ladite taxe.

5e COUR DE DISTRICT. — La motion en nouvelle audition de cause, dans l'affaire de Warren contre Wheaton et autres, pour la remise de certains livres de recette, a été indéfiniment ajournée, samedi dernier, à la sollicitation de M. Durant, avocat de la 2e municipalité.

☞ Henry Smith, arrêté samedi dernier par l'officier de police Auzout, dans la 3e municipalité, sous l'inculpation de vol, a été livré aux autorités de la 1re municipalité, le délit ayant été commis dans cette partie de la ville. Le recorder Genois ayant pris connaissance de l'affaire hier matin, a renvoyé l'accusé par devant la 1re cour de district.

ARRESTATION. — John, dit James Barnes, prévenu d'un vol de $25, a été arrêté samedi dernier par la police de la 2e municipalité. On a trouvé sur sa personne des sommes assez considérables en argent, en or et en billets de banque. L'affaire sera instruite ce matin devant le recorder Baldwin.

VOL AUDACIEUX. — Des voleurs se sont introduits il y a quelques jours entre onze heures et midi dans le domicile de M. T. Robert, rue St-Antoine, entre St-David et St-Jean-Baptiste, dans la 3e municipalité, et ont enlevé toute l'argenterie et toutes les hardes qui leur sont tombées sous la main, ainsi qu'une somme d'argent assez considérable. La famille de M. Robert était alors absente, et les voleurs ont pénétré dans la maison à l'aide d'une fausse clé.

ENQUÊTE. — Le coroner Spedden a tenu samedi dernier une enquête sur le cadavre d'une négresse dont on ignore le nom, trouvée noyée dans le canal du vieux bassin, presqu'en face de la rue Prieur. Verdict : Trouvée noyée.

Le bateau à vapeur *Champlain*, a amené en ville la compagnie de cavalerie du capitaine Buckenstos. Elle se compose de 67 hommes et de 82 chevaux.

UNION ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE CANADA. — Il s'agit d'une union télégraphique. La ligne du télégraphe électrique vient d'être complétée entre Buffalo, Niagara, Hamilton et Toronto dans le Canada. Une nouvelle peut donc être transmise désormais en quelques minutes de New-York à Toronto.

EFFET DE LA NEIGE SUR LE TELEGRAPHE ELECTRIQUE. — Les communications par le télégraphe électrique entre New-York et Philadelphie se sont trouvées interrompues. Il paraît qu'entre Elizabethtown et Newark, il tomba ces jours derniers de la pluie mêlée de neige qui se congela au fur et à mesure qu'elle tombait sur les fils télégraphiques. Il s'agglomera ainsi sur les fils une telle quantité de glace, qu'ils se rompirent presque partout, sur un espace de plusieurs milles. On a pris les mesures les plus promptes et les plus actives pour le remettre en ordre.

OHIO. — On lit dans le *Journal* de Louisville du 25 décembre :

"La rivière a baissé de cinq pouces durant les dernières vingt quatre heures. Il y avait hier 7 pieds 5 pouces d'eau dans le canal. Elle baissait également à Pittsburg, et elle chariait de la glace en abondance. La température était extrêmement froide ; et le sol était couvert d'une épaisse couche de neige."

PERTE DU PAQUEBOT THOMAS P. COPE. — Ce superbe navire de 800 tonneaux appartenant au port de Philadelphie qu'il avait quitté, le 26 novembre, pour se rendre à Liverpool. Il avait à bord 80 personnes, tout compris, passagers, officiers et équipage ; sa cargaison consistait en 2,650 barils de farine de froment, 1,450 barils de farine de maïs, 7,500 boisseaux de blé, 4,138 boisseaux de maïs, du suif, 27 balles de chanvre, 641 barils de lard, 800 peaux, et quelques autres marchandises. Le 29 novembre, entre 41o 15' de latitude nord et 65o de longitude ouest, la foudre est tombée sur le grand mât, et après avoir mis le feu aux agrès, est descendue dans la cale où elle a allumé le chanvre et le suif. Le grand mât fut jeté à la mer, et l'équipage et les passagers faisaient vainement, depuis six jours, tous leurs efforts pour éteindre l'incendie, quand, fort heureusement, le navire anglais *Emigrant*, parti de Liverpool pour Saint-Jean (N.-B.), le rencontra, le 5 décembre, et put prendre à son bord la plus grande partie d'entr'eux. Pendant que s'opérait le transbordement, un coup de vent survint, et rendit impossible toute communication entre les deux navires, mais le lendemain matin, passagers et équipage étaient en sûreté sur l'*Emigrant*. Trois heures après, le *Thomas P. Cope* était complètement en feu ; on entendit une espèce d'explosion, puis tout s'abîma dans les flots.

AFFREUSE SITUATION. — Avant hier, dit le Courier des Etats-Unis du 24 décembre, deux navires sont arrivés à New York, ayant à bord 312 passagers d'entrepont. Trente quatre de ces malheureux sont morts de besoin pendant la traversée ; quarante et un ont été immédiatement après leur arrivée envoyés à l'hôpital dans un état à peu près désespéré. L'un de ces navires, le *Ligonia*, a quitté Brême le 1er septembre, il a mis 110 jours à effectuer son passage ; le second, le *Pontiac*, a quitté Liverpool le 20 octobre, et est resté à la mer soixante trois jours. Le dernier morceau de pain qui fût à bord a été distribué aux passagers trois jours avant que le second de ces navires arrivât à New-York ; les souffrances de tous étaient à leur comble, et la faim devenait de plus en plus vive, lorsqu'on gagna le port.

A bord du trois mâts *Elsinore*, arrivé hier de Liverpool avec 280 passagers, se trouvaient un vieillard et sa petite fille de 10 ans, qui tous deux malades ne purent recevoir de secours de personne. La jeune fille mourût au moment où le navire entrait dans le port.

BON MOYEN D'ARRÊTER UNE RIXE. — Deux nègres se battaient dernièrement sur la plantation du docteur Mc Rae, dans le Mississippi. L'économe arrive afin de les séparer, et pour y parvenir il les tue tous les deux.

UN PROCES DRAMATIQUE. — Pour être nouveau venu dans la carrière dramatique, M. Ponsard ne s'entend pas moins à faire fonctionner la réclame. On se souvient des mille et une variétés du Puff, qui furent les précurseurs de sa *Lucrèce*, voici qu'il recommence, ou plutôt qu'il continue pour son *Agnès de Méranie*.

Il y avait foule à la première chambre du tribunal ; on savait qu'il s'agissait de vider l'incident qui retarde l'apparition du nouveau drame de M. Ponsard, *Agnès de Méranie*.

Mlle Araldi, à laquelle ce rôle avait été promis, le revendiquait aujourd'hui pour la seconde fois devant les tribunaux, et concluait à une indemnité de 50,000 francs dans le cas où ce rôle lui serait refusé pour être donné à Mme Dorval, ainsi qu'il a été question.

Me Léon Duval, avocat de Mlle Araldi, expose ainsi les faits :

[illegible]

aux appointements de 1,000 francs par mois, avec stipulation d'un dédit de 50,000 francs en cas d'inexécution du traité. Le but principal de l'engagement de Mlle Araldi, était de lui confier le rôle principal dans l'oeuvre nouvelle de M. Ponsard, sur laquelle l'Odéon fonde de si grandes espérances. Effectivement le rôle d'Agnès de Méranie fut remis à Mlle Araldi ; les répétitions eurent leur cours, et la représentation allait avoir lieu, lorsque la saison d'été, funeste à tous les théâtres et mortelle pour l'Odéon, fit renvoyer la représentation à l'hiver dans lequel nous entrons.

Dans l'intervalle, Mlle Araldi apprit que M. Ponsard faisait de fréquentes visites à Mme Dorval, enfin elle sut bientôt que le rôle d'Agnès de Méranie venait d'être confié à cette dernière, et que pour cela l'auteur avait vieilli le personnage. Cela lui expliqua comment les répétitions de la pièce avaient complètement cessé pour elle ; elle protesta contre cette violation du traité qui la lie à l'Odéon, et elle a saisi votre juridiction pour obtenir justice.

Me Duval discute les termes du traité, il cite de nombreux feuilletons de théâtre où le succès de Mlle Araldi, dans les plus beaux rôles du répertoire tragique, se trouve constaté. Il soutient que l'artiste qui a su comprendre et interpréter de manière à mériter de semblables éloges, des rôles tels que celui de Phèdre, de Camille, ne peut être au-dessous du rôle d'Agnès de Méranie.

Mlle Araldi a assisté à de fréquentes répétitions ; elle est donc fondée à réclamer l'exécution des engagements qu'elle a remplis ; elle a droit à la protection des tribunaux.

Me Marie. Il ne saurait être question d'engagement violé : Mlle Araldi était engagée pour les premiers rôles ; mais en partage avec une autre artiste ; elle n'avait aucun droit exclusif. Dans le principe, et lorsque la pièce d'*Agnès de Méranie* fut reçue à l'Odéon, le principal rôle fut destiné à Mme Dorval.

Ce ne fut que par suite de la maladie de cette dernière qu'eut lieu l'engagement de Mlle Araldi. M. Ponsard, l'auteur de la pièce, comptait toujours sur le rétablissement de Mme Dorval, et regardait Mlle Araldi, qu'il avait vue dans le rôle de Phèdre comme insuffisante.

Mlle Araldi le savait parfaitement ; elle a fait le procès en obéissant aux suggestions de l'amour-propre blessé.

Dans l'intérêt de M. Ponsard, Me Durand Saint-Amand a soutenu que l'auteur d'une oeuvre dramatique était seul compétent pour juger si un acteur était capable de remplacer tel ou tel rôle dans sa pièce, que c'était là un droit qui avait été consacré par plusieurs décisions judiciaires ; il a rappelé celle rendue dans l'affaire des *Burgraves*, et a insisté vivement pour que la demande fût repoussée.

Le tribunal a prononcé, vendredi, un jugement par lequel le rôle d'*Agnès de Méranie* dans la pièce de ce nom, ne pourra être joué que par Mlle Araldi, pendant la durée de son engagement ; et dans le cas contraire, condamne M. Bocage à payer à celle-ci, cinquante mille francs à titre de dommages intérêts.

Le tribunal a de plus ordonné que les répétitions seraient reprises dans la quinzaine et la pièce jouée dans les six semaines qui suivront l'expiration de cette quinzaine.

FEUILLETON.

LE HAREM.

SCENES DE LA VIE EGYPTIENNE.

I. — LE PASSÉ ET L'AVENIR.

Je ne regrettais pas de m'être fixé pour quelque temps au Caire, et de m'être fait sous tous les rapports un citoyen de cette ville, ce qui est le seul moyen sans nul doute de la comprendre et de l'aimer ; — les voyageurs ne se donnent pas le temps, d'ordinaire, d'en saisir la vie intime et d'en pénétrer les beautés pittoresques, les contrastes, les souvenirs. C'est pourtant la seule ville orientale où l'on puisse retrouver les couches bien distinctes de plusieurs âges historiques. Ni Bagdad, ni Damas, ni Constantinople, n'ont gardé de tels sujets d'études et de réflexions. Dans les deux premières, l'étranger ne rencontre que des constructions fragiles et briques et de terre séchée ; les intérieurs offrent seuls une décoration splendide, mais qui ne fut jamais établie dans des conditions d'art sérieux et de durée. Constantinople, avec ses maisons de bois peintes, se renouvelle tous les vingt ans, et ne conserve que la physionomie assez uniforme de ses dômes bleuâtres et de ses minarets blancs. Le Caire doit à ses inépuisables carrières du Mokattam, ainsi qu'à la sérénité constante de son climat, l'existence de monumens innombrables ; l'époque des califes, celle des soudans et celle des sultans mameloucks se rapportent naturellement à des systèmes variés d'architecture, dont l'Espagne et la Sicile ne possèdent qu'en partie les contre-épreuves et les modèles. Les merveilles moresques de Grenade et de Cordoue se retracent à chaque pas au souvenir, dans les rues du Caire, par une porte de mosquée, une fenêtre, un minaret, une arabesque, dont la coupe ou le style précisent la date éloignée. Les mosquées, à elles seules, raconteraient l'histoire entière de l'Egypte musulmane, — car chaque prince en a fait bâtir au moins une, voulant transmettre à jamais le souvenir de son époque et de sa gloire : c'est Amrou, c'est Hakem, c'est Touloun, Saladin, Bibars ou Barkouk, dont les noms se conservent ainsi dans la mémoire de ce peuple ; — cependant les plus anciens de ces monumens n'offrent plus que des murs croulans et des enceintes dévastées.

La mosquée d'Amrou, construite la première après la conquête de l'Egypte, occupe un emplacement aujourd'hui désert entre la ville nouvelle et la ville vieille. Rien ne défend plus contre la profanation ce lieu si révéré jadis ; j'ai parcouru la forêt de colonnes qui soutient encore la voûte antique, j'ai pu monter dans la chaire sculptée de l'iman, élevée l'an 94 de l'hégire, et dont on disait qu'il n'y en avait pas une plus belle ni plus noble après celle du prophète ; — j'ai parcouru les galeries et reconnu, au centre de la cour, la place où se trouvait dressée la tente du lieutenant d'Omar, alors qu'il eut l'idée de fonder le vieux Caire.

Une colombe avait fait son nid au-dessus du pavillon ; Amrou, vainqueur de l'Egypte grecque, et qui venait de saccager Alexandrie, ne voulut pas qu'on dérangeât le pauvre oiseau ; — cette place lui parut consacrée par la volonté du ciel, et il fit construire d'abord une mosquée autour de sa tente, puis autour de la mosquée une ville qui prit le nom de *Fostat*, c'est-à-dire, la *tente*. Aujourd'hui cet emplacement n'est plus même contenu dans la ville, et se trouve de nouveau, comme les chroniques le peignaient autrefois, au milieu des vignes, des jardinages et des palmeraies.

J'ai retrouvé, non moins abandonnée, mais à une autre extrémité du Caire et dans l'enceinte des murs, près de Bad-el-Nasr, la mosquée du calife Hakem, fondée trois siècles plus tard, mais qui se rattache au souvenir de l'un des héros les plus étranges du moyen-âge musulman. Hakem, que nos vieux orientalistes français appelent le *Chacumberille*, ne se contenta pas d'être le troisième des califes africains, l'héritier par la conquête des trésors d'Haroun-al-Reschid, le maître absolu de l'Egypte et de la Syrie, — le vertige des grandeurs et des richesses en fit une sorte de Néron ou plutôt d'Héliogable. Comme le premier, il mit le feu à sa capitale dans un jour de caprice ; comme le second, il se proclama dieu et traça les règles d'une religion qui fut adoptée par une partie de son peuple, et qui est devenue celle des Druses. Hakem est le dernier révélateur, ou, si l'on veut, le dernier dieu qui se soit produit au monde et qui conserve encore des fidèles plus ou moins nombreux. Les chanteurs et les narrateurs des cafés du Caire racontent sur lui mille aventures, et l'on m'a montré sur une des cimes du Mokattam l'observatoire où il allait consulter les astres, — car deux qui ne croient pas à sa divinité, le peignent du moins comme un puissant magicien.

Sa mosquée est plus ruinée encore que celle d'Amrou. Les murs extérieurs et deux des tours ou minarets situés aux angles, offrent seuls des formes d'architecture qu'on peut reconnaître ; c'est de l'époque qui correspond aux plus anciens monuments d'Espagne. Aujourd'hui l'enceinte de la mosquée, toute poudreuse et semée de débris, est occupée par des cordiers qui tordent leur chanvre dans ce vaste espace, et dont le rouet monotone a succédé au bourdonnement des prières. Mais l'édifice du fidèle Amrou est-il moins abandonné que celui de Hakem l'hérétique, abhorré des vrais musulmans? La vieille Egypte, oublieuse autant que crédule, a enseveli sous sa poussière bien d'autres prophètes et bien d'autres dieux.

Aussi l'étranger n'a-t-il à redouter dans ce pays ni le fanatisme de religion ni l'intolérance de race des autres parties de l'Orient ; la conquête arabe n'a jamais pu transformer à ce point le caractère des habitants ; — n'est-ce pas toujours d'ailleurs la terre antique et maternelle où notre Europe, à travers le monde grec et romain sent remonter ses origines? Religion, morale, industrie, tout partait de ce centre à la fois mystérieux et accessible, où les génies des premiers temps ont puisé pour nous la sagesse. Ils pénétraient avec terreur dans ces sanctuaires étranges où s'élaborait l'avenir des hommes, et ressortaient plus tard, le front ceint de lueurs divines, pour révéler à leurs peuples des traditions antérieures au déluge et remontant aux premiers jours du monde. Ainsi Orphée, ainsi Moïse, ainsi ce législateur moins connu de nous, que les Indiens appellent Rama, emportaient un même fonds d'enseignement et de croyances, qui devait se modifier selon les lieux et les races, mais qui partout constituait des civilisations durables. Ce qui fait le caractère de l'antiquité égyptienne, c'est justement cette pensée d'universalité et même de prosélytisme que Rome n'a imitée depuis que dans l'intérêt de sa puissance et de sa gloire. Un peuple qui fondait des monumens indestructibles pour y graver tous les procédés des arts et de l'industrie, et qui parlait à la postérité dans une langue — qu'elle comprendra peut-être un jour, — mérite certainement la reconnaissance de tous les hommes.

Quand cette grande Alexandrie fut tombée, et sous les Sarrasins eux-mêmes c'était encore l'Egypte principalement qui conservait et perfectionnait les sciences où puisa le monde chrétien, — la domination des mameloucks a éteint ces dernières clartés, et il faut remarquer que cette sorte d'obscurantisme où l'Orient est tombé depuis trois siècles n'est pas le résultat du principe mahométan, mais spécialement de l'influence turque. Le génie arabe qui avait couvert le monde de merveilles, a été étouffé sous ces dominateurs stupides, les anges de l'islam ont perdu leurs ailes, les génies des *Mille et Une Nuits* ont vu briser leurs talismans ; une sorte de puissance aride et sotte s'est étendue sur tous les peuples du Levant. Le Coran est devenu, par l'interprétation turque, ce qu'était la Bible pour les puritains d'Angleterre, un moyen de tout niveler. Les arts, les lettres et les sciences ont disparu depuis ce temps ; la poésie des moeurs et des croyances primitives n'a laissé en effet que de légères traces, et c'est en Egypte encore qu'il a conservé les plus profondes.

Aujourd'hui ce peuple opprimé si longtemps [illegible] d'idées étrangères ; il a besoin qu'on [illegible]

[illegible] fut rapporté les lumières éparses dont il fut longtemps le foyer ; — mais avec quelle reconnaissance, avec quelle application studieuse il s'empreint déjà et se fortifie de tout ce qui vient de l'Europe! Les chefs-d'oeuvre de nos sciences et de nos littératures sont traduits en arabe et multipliés aussitôt par l'impression ; des milliers de jeunes gens élevés pour la guerre emploient à cette oeuvre les loisirs de la paix. Faut-il désespérer de cette race forte avec laquelle Mehémet Ali avait dans ces derniers temps reconquis et renouvelé l'ancien empire des califes, et qui, sans l'intervention européenne, aurait en quelques jours renversé le trône d'Othman? On peut prévoir déjà qu'à défaut de cette gloire militaire, qui n'a laissé à l'Egypte que l'épuisement d'un grand effort trahi, la civilisation et l'industrie occuperont les forces et les intelligences sollicitées à l'action dans un but différent. A Constantinople, les institutions récentes sont stériles ; au Caire, elles [illegible] donneront de grands résultats lorsque plusieurs années de paix auront développé la prospérité matérielle.

II. — LA VIE INTIME A L'EPOQUE DU KHAMSIN.

J'ai mis à profit, en étudiant et en lisant le plus possible, les longues journées d'inaction que m'imposait l'époque du *khamsin*. Depuis le matin, l'air était brûlant et chargé de poussière. Pendant cinquante jours, chaque fois que le vent du midi souffle, il est impossible de sortir avant trois heures du soir, moment où se lève la brise qui vient de la mer. On se tient dans les chambres inférieures, revêtues de faïence ou de marbre et rafraîchies par des jets d'eau ; on peut encore passer sa journée dans les bains, au milieu de ce brouillard tiède qui remplit de vastes enceintes dont la coupole percée de trous, ressemble à un ciel étoilé. Ces bains sont la plupart de véritables monuments qui serviraient très bien de mosquées ou d'églises ; l'architecture en est byzantine, et les bains grecs en ont probablement fourni les premiers modèles. Il y a entre les colonnes, sur lesquelles s'appuie la voûte circulaire, [illegible] une fontaine élégante [illegible] ablutions froides. Vous pouvez tour à tour vous isoler ou vous mêler à la foule qui n'a rien de l'aspect maladif de nos réunions de baigneurs, et se compose généralement d'hommes sains et de belle race, drapés, à la manière antique, d'une longue étoffe de lin. Les formes se dessinent vaguement à travers la brume laiteuse que traversent les blancs rayons de la voûte, et l'on peut se croire dans un paradis peuplé d'ombres heureuses. Seulement le purgatoire vous attend dans les salles voisines. Là sont des bassins d'eau bouillante où bien des voyageurs se sont exagéré le supplice de la cuisson, là se précipitent sur vous ces terribles estafiers aux mains armées aux gants de crin, qui détachent de votre peau de longs rouleaux moléculaires dont l'épaisseur vous effraie et vous fait craindre d'être usé graduellement comme une vaisselle trop écurée. On peut d'ailleurs se soustraire à ces cérémonies et se contenter du bien-être que procure l'atmosphère humide de la grande salle du bain. Par un effet singulier, cette chaleur artificielle délasse de l'autre, le feu terrestre de Phta combat les ardeurs trop vives du céleste Horus. Faut-il parler encore des délices du massage et du repos charmant que l'on goûte sur ces lits disposés autour d'une haute galerie à balustres qui domine la salle d'entrée des bains? Le café, les sorbets, le narguilé, interrompent là ou préparent ce léger sommeil de la méridienne si cher aux peuples du Levant.

Du reste, le vent du midi ne souffle pas continuellement pendant l'époque du *khamsin*, il s'interrompt souvent des semaines entières, et nous laisse littéralement respirer. Alors la ville reprend son aspect animé, la foule se répand sur les places et dans les jardins ; l'allée de Choubra se remplit de promeneurs, les musulmanes voilées vont s'asseoir dans les kiosques, au bord des fontaines ou sur les tombes entremêlées d'ombrages, où elles rêvent tout le jour entourées d'enfants joyeux, et se font même apporter leurs repas. Les femmes d'Orient ont deux grands moyens d'échapper à la solitude des harems, c'est le cimetière, où elles ont toujours quelque être chéri à pleurer et le bain public, — où la coutume oblige leur mari de les laisser aller une fois par semaine au moins.

Ce détail, que j'ignorais, a été pour moi la source de quelques chagrins domestiques contre lesquels il faut bien que je prévienne l'Européen qui serait tenté de suivre mon exemple. Je n'eus pas plutôt ramené du bazar l'esclave javanaise que je me vis assailli d'une foule de réflexions qui ne s'étaient pas encore présentées à mon esprit. La crainte de la laisser un jour de plus parmi les femmes d'Abd-el-Kerim avait précipité ma résolution, et le dirai-je? le premier coup d'oeil avait été tout-puissant.

Il y a quelque chose de très séduisant dans une femme d'un pays lointain et singulier, qui parle une langue inconnue, dont le costume et les habitudes frappent déjà par l'étrangeté seule, et qui enfin n'a rien de ces vulgarités de détail que l'habitude nous révèle chez les femmes de notre patrie. Je subis quelque temps cette fascination de couleur locale ; je l'écoutais babiller, je la voyais étaler la bigarrure de ses vêtements : c'était comme un oiseau splendide que je possédais en cage ; mais cette impression pouvait-elle toujours durer?

On m'avait prévenu que si le marchand m'avait trompé sur les mérites de l'esclave, s'il existait un vice rédhibitoire quelconque, j'avais trois jours pour résilier le marché. Je ne songeais guère qu'il fut possible à un Européen d'avoir recours à cette indigne clause, eût-il même été trompé. Seulement je vis avec peine que cette pauvre fille avait sous le bandeau rouge qui ceignait son front une place brûlée grande comme un écu de six livres à partir des premiers cheveux. On voyait sur sa poitrine une autre brûlure de même forme, et sur ces deux marques un tatouage qui représentait une sorte de soleil. Le menton était aussi tatoué en fer de lance, et la narine gauche percée de manière à recevoir un anneau. Quant aux cheveux, ils étaient rognés par-devant à partir des tempes et autour du front, et, sauf la partie brûlée, ils tombaient ainsi jusqu'aux sourcils qu'une ligne noire prolongeait et réunissait selon la coutume. Quant aux bras et aux pieds teints de couleur orange, je savais que c'était l'effet d'une préparation de henné qui ne laissait aucune marque au bout de quelques jours.

Que faire maintenant! Habiller une femme jaune à l'européenne, c'eût été la chose la plus ridicule du monde. Je me bornai à lui faire signe qu'il fallait laisser repousser les cheveux coupés en rond sur le devant, ce qui parut l'étonner beaucoup ; quant à la brûlure du front et à celle de la poitrine, qui résultait probablement d'un usage de son pays, car on ne voyait rien de pareil en Egypte, cela pouvait se cacher au moyen d'un bijou ou d'un ornement quelconque ; il n'y avait donc pas trop de quoi se plaindre, tout examiné fait.

III. — SOINS DU MÉNAGE.

La pauvre enfant s'était endormie, pendant que j'examinais sa chevelure avec cette sollicitude de propriétaire qui se plaint qu'on ait fait des coupes dans le bien qu'il vient d'acheter. J'entendis Ibrahim crier du dehors : *Ya sidy!* (eh! monsieur!), puis d'autres mots où je compris que quelqu'un me rendait visite. Je sortis de ma chambre, et je trouvai dans la galerie le Juif Yousef qui voulait me parler. Il s'aperçut que je ne tenais pas à ce qu'il entrât dans la chambre, et nous nous promenâmes en fumant.

— J'ai appris, me dit-il, qu'on vous avait fait acheter une esclave ; j'en suis bien contrarié. — Et pourquoi? — Parce qu'on vous aura trompé ou volé de beaucoup ; les drogmans s'entendent toujours avec le marchand d'esclaves. — Cela me paraît probable. — Abdallah aura reçu au moins une bourse pour lui. — Qu'y faire? — Vous n'êtes pas au bout. Vous serez très embarrassé de cette femme quand vous voudrez partir, et il vous offrira de la racheter pour peu de chose. Voilà ce qu'il est habitué à faire, et c'est pour cela qu'il vous a détourné de conclure un mariage à la cophte, ce qui était beaucoup plus simple et moins coûteux. — Mais vous savez bien qu'après tout j'avais quelque scrupule à faire un de ces mariages qui veulent toujours une sorte de consécration religieuse. — Eh bien! que ne m'avez-vous dit cela? je vous aurais trouvé un domestique turc qui se serait marié pour vous autant de fois que vous auriez voulu!

La singularité de cette proposition me fit partir d'un éclat de rire ; mais, quand on est au Caire, on apprend vite à ne s'étonner de rien. Les détails que me donna Yousef m'apprirent qu'il se rencontrait des gens assez misérables pour faire ce marché. La facilité qu'ont les Turcs de prendre femme et de divorcer à leur gré rend cet arrangement possible, et la plainte de la femme pourrait seule le révéler ; mais évidemment ce n'est qu'un moyen d'éluder la sévérité du pacha à l'égard des moeurs publiques. Toute femme qui ne vit pas seule ou dans sa famille doit avoir un mari légalement reconnu, dût-elle divorcer au bout de huit jours, — à moins que, comme esclave, elle n'ait un maître.

Je témoignai au Juif Yousef combien une telle convention m'aurait révolté. — Bon! me dit-il, qu'importe avec des Turcs! — Vous pourriez dire aussi avec des chrétiens. — C'est un usage, ajouta-t-il, qu'ont introduit les Anglais ; ils ont tant d'argent! — Alors cela coûte cher? — C'était cher autrefois ; mais maintenant la concurrence s'y est mise, et c'est à la portée de tous.

Voilà pourtant où aboutissent les réformes morales des Turcs. On déprave toute une population — pour éviter un mal certainement beaucoup moindre. Il y a dix ans, le Caire avait des bayadères publiques comme l'Inde, et des courtisanes comme l'antiquité. Les ulemas se plaignirent, et ce fut long-temps sans succès, parce que le gouvernement tirait un impôt assez considérable de ces femmes, organisées en corporation, et dont le plus grand nombre résidait hors de la ville, à Matarée. Enfin les dévots offrirent de payer l'impôt en question ; ce fut alors que l'on exila toutes ces femmes à Esné, dans la Haute-Egypte. Aujourd'hui cette ville de l'ancienne Thébaïde est pour les étrangers qui remontent le Nil une sorte de Capoue. Il y a là des Laïs et des Aspasies qui mènent une grande existence, et qui se sont enrichies particulièrement aux dépens de l'Angleterre. Elles ont des palais, des esclaves, et pourraient se faire construire des pyramides comme la fameuse Rhodope, si c'était encore la mode aujourd'hui d'entasser des pierres sur son corps pour prouver sa gloire ; — elles aiment mieux les diamans.

Je comprenais bien que le Juif Yousef ne cultivait pas ma connaissance sans quelque motif ; l'incertitude que j'avais [illegible] m'avait empêché déjà de l'avertir de [illegible] aux bazars d'esclaves. L'étranger [illegible] en Orient dans la position de l'amoureux naïf ou du fils de famille des comédies de Molière. Il faut louvoyer entre le Mascarille et le Sbrigani. Pour mettre fin à tout calcul possible, je me plaignis de ce que le prix de l'esclave avait presque épuisé mes bourses. — Quel malheur! s'écria le Juif, je voulais vous mettre de moitié dans une affaire magnifique qui en quelques jours vous aurait rendu dix fois votre argent. Nous sommes plusieurs amis qui achetons toute la récolte des feuilles de mûrier aux environs du Caire, et nous la revendrons en détail [illegible] nous voudrons aux éleveurs de vers à soie [illegible]

[illegible] argent comptant : c'est [illegible] dans ce pays, le [illegible]. Pourtant, avec [illegible] l'argent se multiplie. Je vous donnerai [illegible] vous ne savez pas l'arabe [illegible] drogman pour parler avec [illegible] vous en doutez, et [illegible] cela s'est vu. [illegible] est difficile pour un [illegible] du maître? C'est [illegible] de George Dandin, [illegible] duègne n'ont rien [illegible] accorder tout de suite [illegible] des femmes fran[illegible] dans un pays où les [illegible] n'ont aucun principe [illegible]. Comment [illegible] comment sortir avec [illegible] femme ne s'est [illegible] homme! Comprend-on [illegible] tout cela! [illegible] à Mustafa de me [illegible] pouvais pas évidemment [illegible] d'hôte de l'hôtel [illegible] drogman, il était allé [illegible] voiture de Suez, car je ne [illegible] qu'il ne cherchât point à [illegible] quelque Anglais [illegible] à son retour que je ne [illegible] que pour certains jours, [illegible] tout ce monde qui m'en[illegible] une esclave, j'apprendrais très vite à échanger quelques mots avec elle, ce qui me suffisait. Comme il s'était cru plus indispensable que jamais, cette déclaration l'étonna un peu. Cependant il finit par prendre fort bien la chose, et me dit que je le trouverais à l'hôtel Waghorn chaque fois que j'en aurais besoin.

Il s'attendait sans doute à me servir de truchement pour faire du moins connaissance avec l'esclave ; mais la jalousie est une chose si bien comprise en Orient, la réserve est si naturelle dans tout ce qui a rapport aux femmes qu'il ne m'en parla même pas.

J'étais rentré dans la chambre où j'avais laissé l'esclave endormie. Elle était réveillée et [illegible] sur l'appui de la fenêtre, regardant à [illegible] dans la rue par les grilles [illegible]. Il y avait, deux maisons plus loin, des jeunes gens en costume turc de la réforme, officiers sans doute de quelque personnage, et qui fumaient nonchalamment devant la porte. Je compris qu'il y avait un danger de ce côté. Je cherchais en vain dans ma tête un mot qui put lui faire comprendre qu'il n'était pas bien de regarder les militaires dans la rue, mais je ne trouvais que cet universel *tayeb* (très bien), interjection optimiste bien digne de caractériser l'esprit du peuple le plus doux de la terre, mais tout à fait insuffisante dans la situation.

O femmes! — avec vous tout change : j'étais heureux, content de tout. Je disais *tayeb* à tout propos, et l'Egypte me souriait. — Aujourd'hui, il me faut chercher des mots [illegible] dans la langue de ces populations [illegible]. Il y avait bien un ou deux [illegible] que j'avais surpris chez [illegible]. Si une chose ne leur plaît pas, [illegible] vous disent *Lah!* en levant la [illegible] négligemment à la hauteur du front. Mais comment dire, d'un ton rude et [illegible] mais langoureusement : [illegible] à quoi je m'arrêtai. [illegible] je ramenai l'esclave vers [illegible] un geste qui indiquait que c'était [illegible] de se tenir là [illegible] prendre que nous [illegible] danger.

La question maintenant [illegible] l'intérêt de découvrir [illegible] me paraît contraire aux usages. Personne, jusque-là, n'avait cherché à [illegible]. Le drogman lui-même n'était plus [illegible] avec moi lorsque Abd-el-Kerim m'avait fait voir [illegible] il était donc clair que [illegible] autrement que les gens du pays!

Quand le dîner fut prêt, Mustapha cria du dehors : *Sala!* Je sortis de la chambre, et il me montra la casserole de terre contenant une poule découpée dans du riz.

Bono! bono! lui dis-je, et je rentrai pour engager l'esclave à remettre son masque, ce qu'elle fit.

Mustapha plaça la table, posa dessus une nappe de drap vert, puis, ayant arrangé sur un plat sa pyramide de pilau, il apporta encore plusieurs verdures sur des petites assiettes, et notamment des koukias découpés dans du vinaigre, ainsi que des tranches de gros oignons nageant dans une sauce à la moutarde, cet ambigu ne avait pas mauvaise mine. Ensuite il se retira discrètement.

(La suite à demain.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

[illegible]

ARRIVÉS.

Navires D'Eton, [illegible]; Norna, M[illegible], Havre; [illegible] Andress, [illegible] Havre; Charlotte Reid, [illegible], Anvers; Amantrha, Wilson, Bilbao. Barque Achilles, Taylor, Boston. Steamer Annawan, Wood, [illegible]; Cotton-Plant, Morton, Pine Bluff; Patrick Henry, Young, Yazoo City; Marg Ann, Benson, Pittsburgh; Gen. Pike, Ross, Cincinnati. Schooner H A Schroeder, Tate, Tampico. Cutter, Ewing Moore, dauze. Brick P Soulé, Thompson, Havana. Brig Lauretta, Campeachy. Schooner Caroline, Shriver, [illegible] Bay. Ship Mary Frances Jewett, Boston. Slo. Seraphine, [illegible]. Brick Mary A Chapel, [illegible]. Brick Lyon, [illegible], Charleston. Ship Excelsior, Williams, Liverpool.

☞ Pour le reste des arrivages, voir la partie anglaise.

Véritable Baume de Colombie.

Une belle chevelure est la parure d'une femme. C'est une vérité qu'il est inutile de répéter, car toutes les femmes en sont convaincues. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, qui a la vertu non seulement de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au N. 59 rue Poydras, magasin où l'on trouve le véritable Remède Magique. 4 jan

☞ TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES.—Du docteur Mannotta.—Remède infaillible contre la Dyspepsie, les fièvres en frissons, le marasme, jetil, la jaunisse, les coliques bilieuses, etc.
Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 dec—3m

Bureau de la Comp. d'Assurance des Négocians. Nouvelle-Orléans, janvier, 2, 1847.
L'ÉLECTION annuelle de sept directeurs de cette institution aura lieu, au bureau de la Compagnie le lundi, 11 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Des affaires importantes seront soumises aux actionnaires le même jour.
JOHN PEMBERTON, Président. 4 jan—7

PERDU.—Dans la rue Royale, de la Banque de l'Etat de la Louisiane jusqu'à la rue des Ursulines, quatre billets de la Banque de l'Etat de cent piastres chacun. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera les dits billets à l'Evêque Blanc, rue des Ursulines, ou à l'éditeur de ce journal. 4 jan.—3 t

Restaurant et Billards à vendre.
LE restaurant et son contenu, bien achalandé, connu sous le nom de Restaurant de la Liberté, situé rue St. Philippe, entre Condé et Levée, ce restaurant sera vendu à l'amiable d'ici à samedi 9 janvier 1847, ou à l'encan à midi. 4 jan.—6 t

ECHO DES FEUILLETONS.
DIMINUTION DANS LE PRIX.
Messieurs les souscripteurs à cette belle publication sont prévenus que le numéro de la 7me année commençant à la fin d'Octobre 1846, contenant
1o. LA MARE AU DIABLE, par G. Sand.
2o. UN ROMAN DANS LE DESERT, par Gouet
vient d'être reçu par le soussigné ou il est prêt à être délivré. L'agent profite de cette occasion pour rappeler aux abonnés que le prix a été fixé à $2 50 par an, au lieu de $3. V. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 4 jan

AVIS aux abonnés du *Courrier des Etats Unis*. MM. les souscripteurs à la semaine littéraire, sont prévenus que leur abonnement à cette publication pour l'année 1846 est terminé. MM. les abonnés qui ne voudront pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leurs numéros, sont priés de passer à la librairie du soussigné, régler le montant de l'abonnement pour l'année 1847, qui est de $4 50 cts.
VICTOR HEBERT, Agent, 149, rue de Chartres. 4 jan

DEMANDE D'UN LOGEMENT.
UN Monsieur qui a déjà résidé plusieurs années dans cette ville, désirerait trouver, dans une famille particulière, dans laquelle on parle le français, le logement, le déjeuner et le thé.—S'adresser à Boîte W. 38, à la Poste. 4 jan—3f

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman,
Un cheval alezan, quelques taches blanches sur la tête et sur le dos, le pied droit de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL noir, une tache blanche au front, étampé [illegible], sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL bai, étampé U. S. sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 16 janvier les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R Kerrisson encanteur.
MICHEL DUREL, Gardien des épaves. 4 jan—10f

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité rue Dumaine entre Derbigny et Roman.
Une ânesse sans aucune marque ni étampe apparente. Un ANE sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 9 janvier lesdits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés par R Kerrisson encanteur public, pour la seconde fois.
MICHEL DUREL, Gardien des épaves. 4 jan

AUX PLANTEURS SUCRIERS.
L'APPAREIL, patenté de Rillieux pour la cuisson du sucre, ayant été employé avec succès sur huit plantations sucrières, et cet appareil ayant produit du sucre de première qualité, avec une grande économie dans le combustible, nous venons appuyer de cette expérience, l'offrir aux planteurs sucriers.
M. Merrick, de la maison Merrick & Towne, de Philadelphie, doit demeurer encore quelques jours dans cette ville, il est prêt à contracter pour des appareils pour la récolte prochaine. [illegible] 17 dec—4m

EPICES Moulues—en boîtes [illegible] en débarquement du navire [illegible] magasin [illegible] Clous de Girofle, &c., à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin. 10 dec

COLLEGE St-XAVIER.
LE révérend J. B. DUBRINCK, directeur du collège St-Xavier, à Cincinnati (Ohio), vient d'arriver dans cette ville pour les affaires de cette institution, il a l'intention de retourner à Cincinnati le 10 de ce mois. Si quelques parents ou tuteurs, ont l'intention d'envoyer leurs enfants dans ce collège, il se chargera avec plaisir de veiller sur eux. Le collège est dans un état très florissant, il compte plus de 125 élèves.
Pour plus de renseignements, s'adresser au No 52, rue Bienville, où l'on trouvera toujours, soit M. J. B. Dubrinck, soit M. A. Huchet Kernion, agent dudit collège. 4 j—3fdu

A son débarquement du navire Austerlitz, de Bordeaux :
50 Barriques Vin rouge ordinaire,
4 do do vieux
EN MAGASIN.
100 Paniers Huile d'olive, en bouteilles de 24 onces
50 Caisses Savon français.
Prunes sèches en grands bocaux.
A vendre par B. TALAMON, 182 rue Royale. 4 jan.

FARINE.—297 barils farine Ohio, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 4 jan

VINAIGRE DE CIDRE.—75 barils de qualité supérieure, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 4 jan

CAFE HAVANE.—101 sacs en débarquement du brick Salvadora, à vendre en magasin par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 4 jan

BEURRE, &c.—75 barillets beurre, et 20 barils pommes sèches, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 4 jan

ALCOHOL et Whiskey. 15 barils alcohol de haute preuve, 15 barils vieux whiskey Monongahela, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 4 jan

SUCRE de la Havane.—200 caisses, en débarquement de la goëlette *Eleanor*, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 4 jan

CAFE.—92 sacs, En vert Havane en débarquement de la goëlette *Eleanor*, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 4 jan

SUCRE.—[illegible] Sucre blanc, en débarquement du brick *P. Soulé*, à vendre par TROISGRIS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 4 jan

CIGARES.—6,000 Cigares, [illegible] en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGRIS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 4 jan

CAFE. 531 sacs du Havane, en débarquement du brick *P. Soulé*, à vendre par TROISGRIS et LAMPRE, 26, Vieille Levée. 4 jan

CIGARES.—Grand assortiment de cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée. 4 jan

CAFE.—150 sacs, du Havane en débarquement du brick F. Sérès, [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 4 jan

SUCRE.—39 caisses, brun, en débarq. du brick *F. Sérès*.—25 do do brun, [illegible], à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 4 jan

SUCRE de la Havane—60 caisses brun [illegible] en débarquement du brick Salvadora, à vendre par B. VALLS. 4 jan

CAFE vert de la Havane—15 sacs en débarquement du brick Salvadora, à vendre, B. VALLS. 4 jan

AMANDES amères—6 barils à vendre, en débarquement du brick [illegible], B. VALLS. 4 jan

RIZ de la Caroline—24 tierçons, en débarquement du brick Arabian, à vendre par B. VALLS. 4 jan

CACAO de Para—30 sacs en débarquement du navire Auburn, de New-York, à vendre par B. VALLS. 4 jan

GINGEMBRE de Canton—25 sacs en débarquement du navire Auburn, à vendre par B. VALLS.

A VENDRE, [illegible] Bordeaux [illegible] POUGET, fils, rue Royale, entre St Louis et Toulouse.

TÉRÉBENTHINE [illegible] à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe.

QUININE [illegible] P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe.

MAGNÉSIE [illegible] à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe.

Vins de Bordeaux.
A VENDRE, au débarquement du navire [illegible] J. JORDY, 30, rue Conti.

Vins blancs fins.
A VENDRE au débarquement du navire Austerlitz, capitaine Clerc, de Bordeaux, 12 caisses Haut Preignac, 12 caisses Haut [illegible], 12 caisses Haut Sauterne. J. JORDY, 30, rue Conti. 30 dec.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS.—[illegible] Caisses, actuellement en débarquement du navire ANN PRATT et ATTICA ; à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
[illegible] LA MAISON McKENZIE THEYER et Co. [illegible]
McKENZIE THEYER et Co. No. 29, rue de Chartres. 21 dec.

ETRENNES.
COURVOISIER et Co., encoignure Royale et Orléans, [illegible] un assortiment complet de carton[illegible] et d'objets de fantaisie pour les étrennes du jour de l'an, qui seront exposés en vente, à des prix modérés. 14 dec—1t.

ETRENNES MUSICALES.
A Vendre chez E. ZAMBELLI, 197 rue Royale, Albums élégamment reliés, contenant les plus modernes romances et morceaux de Piano des auteurs les plus populaires, qui seront à des étrennes [illegible].
☞ Au même endroit on vend les Jouets, pour enfants, au dessous du prix contant. 31dec

A LA GRANDE VARIETE,
50, Rue de Chartres.
ETRENNES A BON MARCHÉ.
B. PIFFET, a ouvert un nouvel assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, convenables pour cadeaux [illegible]. 31d

ETRENNES POUR L'ANNEE 1847.
GRAND choix de Musique, reçue par les derniers arrivages tel qu'Albums, Quadrilles, Romances, Valses, Polka, ainsi qu'une grande quantité de morceaux des premiers auteurs, à 50 pour 100 de remise.
Aussi un bel assortiment de Guitares, Violons, Flûtes, Castagnettes, Tambourins, Guide mains et Cordes pour violons et guitares.
Rue Conti, 44, entre Chartres et passage de la Bourse. 30 dec

ETRENNES
A LA GRANDE VARIETÉ,
Rue de Chartres, 50.
B. PIFFET, a l'honneur d'informer les Dames qu'il ouvre ce jour un assortiment d'objets convenables pour présents, tels que jouets d'enfants de toute espèce, poupées, paniers fins, portefeuilles, carnets, bourses, parfumerie, jeux de dames, dominos, boîtes pour toilettes, colliers en jais, gants, coutellerie de fantaisie, flacon cristal, porcelaine, verres fins, théyères et cafetières en plaqué avec une quantité d'autres objets de fantaisie.

ETRENNES ETRENNES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
150, Rue de Chartres.
OUVRAGES illustrés pour enfants, reliures riches et ordinaires, livres d'enfants, éditions nouvelles, livres pour jeunes enfans avec gravures coloriées et en noir, jolies reliures à des prix très modérés.
Grand assortiment d'ouvrages de piété.
Livres de prières, reliures très riches en velours avec fermoirs, agrafes, coins, tiroirs et dos en or, argent vermeil et mandarin, depuis $2 jusqu'au prix le plus élevé, suivant la richesse de la reliure.
Livres de prières reliures en maroquin et en chagrin, nouveau genre, depuis $1, jusqu'à $3.
Articles d'arts, tels que boîtes de mathématique de toute grandeur, dito de couleurs, do, do, dito de dessin, &c.
Albums de dessinet de musique, dito de gravures et caricatures.
ARTICLES DE FANTAISIE.
Boîtes et nécessaires à ouvrages pour dames.
Boîtes vides très belles, différens bois.
Boîtes à thé, dito bonbons : cornets pour bonbons.
Valises, Bourses, Poches, pour bonbons.
Bénitiers christ, dito anges.
Almanachs illustrés, ainsi qu'une infinité d'objets de luxe pour étrennes, à des prix très modérés. 30dec

JEAN AUGE, Coiffeur.
Encoignure Bienville & Chartres, 63.
A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment de cheveux. On trouvera chez lui un grand choix de perruques, toupets, nattes, frisettes, bandeaux, &c. Ces objets étant confectionnés par lui-même, il s'empressera de satisfaire les personnes qui voudront bien lui donner leur confiance.
On y trouvera un assortiment complet d'objets de toilette de Paris et de New-York, ainsi qu'une variété de parfumerie. Tout se vendra à des prix ou ne peut plus modérés. 24 dec—1m

RESTAURANT.—M. FRANCOIS MUSS, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il ouvrira le 1er janvier prochain, le restaurant du Chêne Vert, rue Romains, No. 26, entre la rue Condé et la Vieille Levée. Il espère obtenir le patronage du public, par les soins qu'il apportera aux choix des vins et des mets, et par le zèle qu'il déploiera pour satisfaire les personnes qui viendront bien le patroniser. 31 dec.—15 j.

SEL.—[illegible] barils anglais pour table, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

HUILE DE BALEINE.—[illegible] barils raffinée pour l'hiver et l'automne, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

TABLEAUX.—Un assortiment de tableaux en mosaïque, [illegible] à vendre par FR. PERRET, 63, Bienville.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, 21 dec. 1846.
CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 courant (jour de Noël), et les 1er et 8 janvier prochains. Les billets dus ce jour là, seront payables la veille.
R. J. PALFREY, caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 22 décembre 1846.
CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, 25 décembre, et les 1er et 8 janvier 1847. Les billets et traites dus les jours ci-dessus désignés, seront payables la veille de leur échéance.
R. M. DAVIS, Caissier. dec 24—17 f.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAIL-ROAD PONCHARTRAIN.
Nlle Orléans le 23 décembre, 1846.
Une élection des directeurs de cette compagnie pour servir durant l'année 1847, aura lieu le lundi 4 Janvier 1847 au bureau de la dite compagnie, situé rue de la Victoire entre Marigny et Champs Elysées, 3me municipalité.
Par ordre
PH. GUESNON, Secrétaire. 24 dec—13 f.

BANQUE DES ARTISANS.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1846.
L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette banque, aura lieu lundi 25 janvier prochain, au bureau de la banque, entre 11 heures à midi, et 2 heures P. M.
Sam. C. BELL, Caissier.

AVIS.
MM. les Habitans sont priés de ne pas oublier que c'est, le mercredi, 6 janvier 1847, à dix heures du matin, dans le salon attenant à la salle du bal St Louis, qu'aura lieu la réunion dans laquelle seront discutés et adoptés les règlemens, par lesquels sera régie l'"Association mutuelle des habitans en créoles de la Louisiane."
MM. les habitans sont instamment invités à vouloir bien y assister.
dec 24, 31,—1, 4 janv.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
Aniversario Tercero.
La compañia tomara las armas y se reunira en el parage acostumbrado el domingo 3 del corriente, á la 6 en punto de la mañana, con uniforme de invierno.
De orden del Capitan,
M. BORDAS, Sargento 1o.
N. Orleans, 2 Enero 1847. 4 jan

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.—La Compañia tomara las armas el Viernes 8 de Enero proximo, á las 9 en punto de la mañana, y se reunira en el parage acostumbrado para conmemorar el glorioso dia 8 de Enero de 1815, segun la costumbre.
El Capitan espera de la constancia de los miembros de la Compañia, [illegible].
Nueva Orleans, Enero 3, de 1847.
De orden del Capitan,
JUAN JOSÉ RICO, Sargento 1o. 4 jan

Jeune Garde à Cheval.
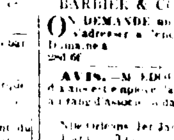
—Conformément à l'ordre supérieure, la compagnie se réunira à cheval, Vendredi 8 Janvier, à 9 heures précises du matin, et se rendra sur la place Washington.
Le capitaine ose espérer que la Jeune Garde s'empressera à contribuer par le zèle de tous les membres, à la célébration de l'Anniversaire de la glorieuse journée du 8 Janvier 1815.
Par ordre du capitaine, C. BACON, Maréchal des logis chef. 4 jan

BARBIER & COIFFEUR DEMANDÉ.
ON DEMANDE un commis barbier et coiffeur, s'adresser à l'encoignure des rues Royale et Dumaine. 2d 6f S. DITELY.

AVIS.—M. EDOUARD PILSBURY, qui depuis deux ans et demi a été commis dans notre maison, a été admis à faire d'associé à dater de ce jour.
J. W. ZACHARIE & Co.
Nlle Orléans, 1er Janvier 1847. 3 jan

A Vendre. La Grocerie située encoignure [illegible] et Conti, s'adresser rue St Louis, 2.

VIN ROUGE.—En débarquement du navire Le Joseph capitaine Kreisi, et à vendre par le soussigné :
50 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc.
CH. DUFOUR, 11, Conti. 4 jan

FIGUES & FRUITS assortis au jus—En magasin et à vendre par le soussigné :
100 caisses fruits assortis au jus.
25 [illegible] Figues au jus.
CH. DUFOUR, 11, Conti.

SARDINES A L'HUILE.—300 demi boîtes, 1000 quarts de boîtes, sardines à l'huile, provenant des derniers arrivages, à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti.

WHISKEY.—En magasin et à vendre par le soussigné :
[illegible] old reserve whiskey de la marque de Wagon Smith, 100 do Bourbon et Monongahela.
CH. DUFOUR, 11, Conti.

CHARRUES PEACOCK.
LE soussigné a en mains, à vendre en consignation un assortiment de ces célèbres charrues, qu'il vendra à des prix réduits pour clôturer.
10 dec JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

A VENDRE par le soussigné et reçu par les derniers arrivages du Havre, Bordeaux et Marseille,
barriques vin de Bergasse, 1re marque,
100 do do St Médoc
100 do do Montferrand
50 do do St Emilion,
50 do do Graves,
50 do do marques pour famille
[illegible] do Haut Sauterne
[illegible] caisses absinthe Suisse de Vernet Lecoultre
50 do do Fils Pernaud
50 do do Berthoud et fils
50 do do Kirchwasser de la Forêt Noire
100 do do Absinthe Sauvage del. Bruneton
50 do do cerises à l'eau de vie Clermont
200 do do prunelles do do
50 do do poires do do
50 do do abricots do do
[illegible] caisses liqueurs assorties en 1/2 et 1/1 bout
[illegible] paniers anisette superfine de Clermont.
[illegible] do do de Brou.
Cent mille bouchons fins pour bouteilles.
50 barils whiskey monongahela.
50 paniers gougoulet d'Angers.
31 dec E. DUBOCYT, 13, Toulouse.

SOIERIES SOIERIES SOIERIES.
UN fort lot de soie grande largeur, couleurs différentes, à raies et à carreaux à 24 cents. Satins noirs riches rayés et carreaux, do. unis, brochés, et autres soieries de toute qualité, cachemires de toutes couleurs, mousselines de laine à 22 cents, Berthes, collerettes, chemisettes, bas, gants, et une quantité d'articles de fantaisie pour dames, beaucoup au-dessous des prix ordinaires, chez J. P. NOLANS, Encoignure Chartres et Canal. 30dec

B. TALAMON, rue de Chartres, No. 44.
Reçoit par les navires Francis Depau et J N Cooper du Havre :
4 caisses mérinos pour double chaîne.
6 do cordonnet nouveau pour pantalons.
6 do bretelles polka.
1 do peignes en buffle.
1 do miroirs français.
1 do agrafes en très grandes boîtes. 30d

DROGUES et médicaments en débarquement de la barque Attica de Boston :
[illegible] d'Alep ; do. de Smyrne ;
Extrait de cigüe, de Belladonne, do de Valériane.
Baie de genièvre, stramonium, fleurs de sureau, Sauge, mélisse, capillaire, belladonne, jus de réglisse.
Manne en larmes, poivre de potasse,
Carbonate d'ammoniaque, acide tartrique,
Semence d'anis vert, anis étoilé (Badiane),
Essence de Badiane, curcuma, sang de dragon,
Gomme laque, lichen d'Islande, brique de Bristol.
Mine de plomb, à nettoyer les poêles.
Fioles à prescriptions 2, 4 et 6 onces blanches.
Alcali volatil concentré, amandes amères.
A vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe. 30d

P. LONGIS, 116 rue Royale, Importations directes :
200 barriques claret de qualité supérieure
40 do Marseille grossses, 100 do Sauterne.
150 do Porto, 2 pipes Porto, London docks
80 barils whiskey rectifié, 30 do Madère.
100 do Sauterne, 500 caisses claret,
125 caisses liqueurs assorties, 60 do Marasquino,
60 do curaçao, 400 paniers anisette,
40 caisses absinthe, 15 demi pipes Cognac de différentes marques. 30d

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune,
FAYENCE & PORCELAINE, En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

A Vendre par le soussigné en débarquement des navires LUBECK, AUSTERLITZ et JOSEPH de Bordeaux :
20 barriques vin rouge, St. Julien ; 8 bar. Margaux ;
26 demi-barriques vinaigre ;
400 caisses vin rouge, St. Julien ; 25 do. Margaux ;
20 caisses de 24 demi-bouteilles Margaux
60 caisses Muscat Frontignan
3 balles contenant 75000 bouchons à bière.
100 paniers pommes de terre.
VICTOR MAGNAN, 87, rue St Louis. 31 De. 1846.

CIGARES. 150,000 impériales, Regalias, Millar, marques, choisies et reçues directement des manufactures de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 31 dé.

FARINE.—297 barils, en débarquement du vapeur ST. CLOUD, et à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 31 dé.

FONDS de la Banque des citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par HEPBURN et TURPIN, No 11, rue royale. 31 dec.

VINAIGRE DE CIDRE.—75 barils en débarquement, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 31 dec.

ALCOHOL.—10 barils très supérieur, dernièrement reçus par vapeur Highlander, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

VIN.—200 quartiers pipes huilières et paniers de Malaga sec et doux, Ténériffe, Sicile, Madère, Portières, Marseille, Champagne, &c., à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

DIVERS.—70 barrillets beurre de l'Ouest, 10 barils cidre, 20 barils pommes sèches, 15 barils whiskey de Monongahela, 7 barils Alcohol, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 31 dé.

CAFÉ HAVANE.—150 sacs en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 31 dé.

ROUES DE CHARRETTES à boeufs et brouettes—5 paires roues pour charrettes à boeufs, boîte de 5 pouces,
7 paires do do do do 4 pouces
12 brouettes. En débarquement de la barque Lowell, venant de Philadelphie et à vendre par EMERSON, TOURNE & Co., 138, Tchoupitoulas. 19 dec

SUCRE de la Havane—250 caisses blanc et jaune en magasin et à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 19 dec

CAFE de la Havane—200 sacs café vert de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 19 dec

TABAC—[illegible] balles Vuelta, de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 19 dec

CAFE—200 sacs café [illegible] en débarquement de la barque Catherine, à vendre par TROISGRIS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 19 dec

SARDINES—[illegible] 1,400 quart de boîtes, à vendre par [illegible], 21 rue St-Louis.

MALADIES DES FEMMES.
LE Docteur WOZENCRAFT, offre ses services aux personnes affligées des maladies suivantes : la Leucorrhée, ou Fleurs blanches, la Ménorrhagie, ou irrégularité des menstrues, l'Aménorrhée ou suppression, la Dysménorrhée et les diverses affections Névralgiques.
Le Dr. Wozencraft, peut fournir les meilleurs certificats des cures qu'il a opérées. S'adresser No. 60, rue du Canal, un peu au-dessous de la rue St Charles. 30 dec—3m

BOUCHONS.—200,000 bouchons pointus, extra fins, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé & St. Philippe.

EN débarquement du navire JOSEPH, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
16 Balles Bouchons de 3,000 chaque.
AUGUSTE MOLIER, Rue St Louis No. 90. 30 dec—6f

EN débarquement du navire LUBECK, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
30 Barriques Vin rouge. — 36 Barils Vinaigre.
AUGUSTE MOLIER, Rue St Louis No. 90. 30 dec—6f

VINS en débarquement des navires LUBECK, JOSEPH et AUSTERLITZ, de Bordeaux.
100 Barriques Vin rouge Médoc, Saint Julien et [illegible]
75 Barils Vin blanc Haut Sauterne.
700 Caisses Vin rouge de 12 [illegible]
[illegible] et caisses à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée. 30dec

CAFÉ DE LA HAVANE. 200 Sacs en magasin et en débarquement du brick TITI, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée. 30 dec

A VENDRE OU A LOUER.
UNE presse hydraulique d'une très grande force, [illegible] convenable pour [illegible] s'adresser rue Royale 150, entre St Pierre et Toulouse.

CHARBON végétal très bien pulvérisé pour les raffineurs, rue Royale 1[illegible]. 30d6f

REÇU en consignation et à Vendre par le soussigné :
[illegible] Bourbon 1re sorte, Comté d'Otsego, New York, [illegible] Bourbon Ouest de New York [illegible] Bois d'Illinois. E. GERARD, 14, Conti. dec 29.

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 151 entre St Louis et Toulouse. AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il tient toujours l'Hôtel ci-dessus qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera comme par le passé, un [illegible] les vins et les [illegible] aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartements, pension complète depuis $1 50 et $2 [illegible] par jour, et au mois de $25 [illegible]. On prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner seulement, [illegible]. 5 nov—3m

VENTE A BON MARCHÉ POUR CLORE.
B. D. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, [illegible] de table, Ferblanterie, Bronzes, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candélabres, Pendules, et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui concerne l'article de maison, voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.
Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage. 30 oct

AUGUSTE HARMAND,
COIFFEUR ET PARFUMEUR
Encoignure Royale et Orléans.
INFORME respectueusement les dames et messieurs qu'il vient de recevoir de Paris, par le navire Clifton, un grand assortiment de bijoux montés, pour cadeaux d'étrennes, qu'il offre de vendre à très bon marché.
Ces marchandises se composent comme suit :
Layettes de princes en velours et en acajou, flacons montés en argent, lunettes porcelaines, fermoirs, cristal et porcelaine, boîtes en acajou, etc., à ouvrage et à voyage, toilettes pour le nouvel an pour dames, boîtes à toilette, boutons, flacons de poche, écrins de cheminées et de toilette, corbeilles à la Comtesse d'Orléans.
Belle lingerie pour dames et enfants [illegible] pour hommes et pour dames, cravattes, parasols, [illegible], cravattes pour hommes et dames [illegible] pour coiffure de marchands et de toile, [illegible], [illegible], tous genres de pommades, [illegible], peignes en écaille, buffle, à coiffure, à retaper, à bandeaux, à papillottes, brosserie et parfumerie, un grand variété de jouets d'enfants et de poupées, cheveux, nattes, bandeaux, frisettes et faux toupets, [illegible]. Il continue à donner des leçons de coiffures. 17 dec

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Ville de Bordeaux :
30 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St. Julien
50 caisses cerises à l'eau de vie.
10 caisses prunes à l'eau de vie.
10 caisses abricots do.
10 caisses de 12 [illegible] pouzieux?
25 caisses de 12 bouteilles de Sauterne.
7 dec Vor. MAGNAN, 87, St Louis.

ARTICLES DIVERS.—10 demi et 30 quarts pipes Cognac Pellevoisin, haute preuve, do. 50 caisses do, Sauvaget Pellevoisin, de 1re preuve, de 1811 et 1825, sardines à l'huile, en grandes et demi boîtes, fromages au lait, boîtes pâte de jambons, 100 demi boîtes truffes, 100 demi boîtes pâte truffé, 20 douzaines chaudières [illegible], 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 11 dec

AUX HABITANS, &c.
CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique
Plâtre de Paris, Pour plâtrer
[illegible]
Briques de [illegible] de Pittsburg et Pierres de Taille [illegible]
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co.
18nov 11, Magasins Rouges, Jno Municipalité.

EN débarquement du navire Marie, venant de Bordeaux, et en magasin rue Conti No 9, à vendre par le soussigné :
100 barriques vin rouge 1re St Estèphe
40 do de Pauillac 1842,
40 do de Médoc 1840,
30 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840,
75 do du Haut Barsac 1842,
Fruits au jus et à l'eau de vie,
Anisette superfine de Chargnon,
Huile d'olive de Plagniol,
Cognac, 4e preuve, J. J. Dupuy,
[illegible] vieux.
27 oct—6m P. DELAMAR.

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne : Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons ; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.
A. E. CRANE, 66, St Charles, 19 dec—6m en face du Commercial Exchange.

J. P. LASSERE, Coutelier
Rue Condé, No. 29, face à la rue Madison,
A L'HONNEUR d'informer les personnes qui depuis ... [illegible] et le public en général, qu'il vient de recevoir, des premières fabriques de Paris, un assortiment de Coutellerie fine, telle que ciseaux très fins de toutes grandeurs et de tout genre, couteaux de table, services à dépecer, tailles, plumes, objets de jardinage, couverts de voyage, instruments de chirurgie, bandage herniaire, [illegible] orthopédiques, et une grande quantité d'autres objets. Il fabrique dans son atelier des Rasoirs dont il garantit la qualité, et généralement tout ce qui a rapport à son art.
Fait toutes les réparations et repassages, tant pour la chirurgie que pour les rasoirs, et autres objets de fantaisie, ainsi que les réparations d'arquebuserie et armes de toute nature, le tout à des prix modérés. 19 dec—1m

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.
A. BROUSSEAU & Co ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent :
Tapis Axminster et Tapestry, une grande variété de Brussels anglais et américains, Tapis ordinaire impérial, triple tissus Ingrains de toutes qualités, Venetian pour antichambres et escaliers, Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.
Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur, Toiles de différentes largeurs, couleur et qualité.
Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.
Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures par caisse. 2 oct—3m

SULFATE DE QUININE DE FARR—500 onces en caisses de 100 onces, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 17 dec

KIRSCH en débarquement du navire Brunswick, à vendre à l'entrepôt par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis. 17 dec

ABSINTHE Suisse de Yersin et Lecoultre, en débarquement du navire Clifton, à vendre à l'entrepôt par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis. 17 dec

KIRSCH de Yersin et Lecoultre, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 17 dec

TOILE A VOILE de coton marque de Jno Colt, pour voiles, tentes et prélats, en débarquement des navires Vicksburg et John Ranson, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 17 dec

SULFATE DE QUININE—250 onces sulfate de quinine française, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 17 dec

COUTIL d'Amoskeag A. B et C. Pearl River et Pawtucket, à vendre par DE FOREST & Co., 20, rue de la Douane. 15 dec

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 16 dec

INDIGO DE GUATEMALA—14 surons indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clôre une facture, par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 17 dec

KIRSH de première qualité à vendre, 40, Bienville st. F. PERRET.

MEUBLE de Damas, à vendre à bas prix, 40, Bienville st. F. PERRET. 3ed

MOUSSELINES brodées pour Rideaux.—Un assortiment de mousselines brodées pour rideaux à vendre, 40, Bienville st. F. PERRET. 3ed

CHAMPAGNE.—400 paniers vin de Champagne des marques suivantes, en débarquement du navire Clifton du Havre.
Etoile de Moët et Chandon à Epernay, vin ce, sillery grand mousseux, grand cordon, grand vin d'Ay, 1842, qualité supérieure de S. Thomas, E. Kreidler, sillery mousseux du comte Marson, marquis de Lorme, sillery, ditto, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée.

VINS, EAUX DE VIES, &c.—Le soussigné offre en vente d'importations récentes et anciennes :
Vin de Bordeaux en barriques et demi barriques et caisses de divers crus.
Vin Blanc, en demi barriques et caisses de divers crus. Champagne, en grandes et demi bouteilles, de marques supérieures et diverses.
Eau de vie de Cognac, 4e preuve de J. J. Dupuy, dito do très vieille et supérieure de Pinet, (Castillon & Co,
dito do fine champagne de Castillon Jr.
[illegible] rouge, Volnay et Chambertin,
[illegible] Champagne,
[illegible]
Pommes en paniers, [illegible] à l'eau-de-vie,
Huile d'Olive en Bbls [illegible] fabriques, etc.
[illegible] JORDY, 30, Conti. 10 déc.

[illegible] Compag[illegible]
L'ELE[illegible] Comp[illegible] chaîne, [illegible] l'encaisse[illegible] lundi d[illegible] heure [illegible] On se[illegible] des affaires [illegible]

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ. [illegible]
LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES les mille pieds cubes, à partir du 1er [illegible]
JAMES [illegible], président.

J. FEYTEL,
ANCIENNE ENTREPRISE, HORLOGER ET CONSTRUCTEUR
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules, qu'il vendra à des prix très modérés, tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, on peut donc les recevoir avec confiance ; toute personne intéressée trouvera également une grande variété de Bijouterie, comprenant un infinité d'objets pour de mes, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux du nouvel an. 16 dec—6m

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Plaqué, Articles de fantaisie, &c.
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a terminé l'ouverture des nouvelles marchandises, qu'il a reçues dernièrement d'Europe et du Nord. Ajoutées à son fonds antérieur, elles forment un assortiment complet qu'il offre aux plus bas prix.
Il invite donc toutes les personnes ayant à faire achat d'articles de ce genre, à venir visiter son établissement, où elles trouveront la plus grande variété de Montres, Chaînes et autres articles de Bijouterie et de Joaillerie, pour Dames et pour Messieurs, ainsi que Argenterie, Plaqué, Bronzes, Pendules, Candélabres, Cotes et autres ornements de cheminée. Porcelaines et Cristaux de fantaisie de toutes formes et de tous genres, Tables, Écrans en Bronze, en Papier Maché, Boîtes à ouvrage de Paris, Cannes, Tabatières, &c &c.
Enfin, l'assortiment le plus varié et le plus élégant d'articles de goût, convenables pour cadeaux de Noël et nouvel an. C. BERON.
10 dec—4 dec — Encoig. St Charles et Commune

AVIS.
AUX CREOLES DE LA LOUISIANE.
MESSIEURS. J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de mon assortiment d'élégantes CHEMISES en TOILE et COTON, qui seront à la promesse que je vous en avais faite, dont la confection aura lieu sous ma direction pendant mon séjour à New York.
J'invite respectueusement les Dames de la ville à venir visiter mon magasin et examiner les nouveaux modèles et l'élégance des articles manufacturés. J'ai aussi ajouté un nouveau établissement de [illegible]. Sud pour produire des Chemises [illegible] celles reçues au Dépôt de Chemises de la Nouvelle Orléans, No. 25, rue du Camp, à côté de la Banque de Cité.
ISAAC HART.
N. B. On a reçu le lot de Cravates et Echarpes en satin de couleur, Cravates, Gants chamois, récemment reçus de Paris. 5 dec

Mr. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 1er février prochain [illegible] et qu'il sera réglé [illegible]. Les personnes qui [illegible] Mr GONTIER prendra de cette occasion pour [illegible] à ses amis et au public qu'il a [illegible] une belle partie de Diamants, [illegible] grande quantité de Montres, [illegible] Pièces, bagues, boucles d'oreilles, [illegible] et couverts [illegible]. Mr. Gontier remercie sincèrement ses amis et toutes les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur patronage, et, [illegible] Mr N. SERARD, domicilié rue Ste. Anne, No. [illegible] 1er DOR en face de la [illegible] Conti. [illegible]

AVIS.
Mr. BEREPA SERRURIER FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.
Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec des nouveaux procédés, qu'il a rapportés, ainsi que de nouvelles mécaniques [illegible]. Il continuera également toutes les branches de sa partie, telles que la fabrique des balcons, rampes d'escaliers, coffres forts, serrures, enclumes de tonnerre et tout ce qui concerne ce genre d'affaires. 20 nov—60

AVIS.—Les soussignés se sont associés pour établir une agence [illegible] pour compte de propriétaires [illegible] affaires [illegible] à leur bureau.
A. MICHOUD, A. GUILLET.
1er déc—1 an Bureau 142, coin Toulouse et Levée

MAGASINAGE.
MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.
EMMAGASINÉES aux taux les plus bas au magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée, en cerclage, entre la presse à coton d'Orléans et les [illegible]
N. B. Cerclage et tablage aux plus bas prix. A. VOLTANGE. 14 dec

DE FOREST & Co.
Marchands commissionnaires en gros,
No. 20, rue la Douane.
Pour la vente de Marchandises manufacturées à [illegible]
No. 20, rue de la Douane. 1er dec

THS. H. LEWIS. J. BERMUDEZ
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 180, rue Royale. 6 oct—6m

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres.
NOUVELLE ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises. 25 sep

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
51, rue du Canal.
Nouvelle Orléans. 17 nov

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
44, RUE POYDRAS. 1 dec

CIGARES—Un grand assortiment de cigares, Regalias, Impériales, Chinones, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 34, Vieille Levée. 15 dec

TABAC en feuilles—5 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 22 St Louis. 16 dec

Dame-jeannes françaises.
2000 de 5 gallons en débarquement du navire Francis Depau, capitaine Bagot, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 163, rue Royale. 29 dec.

A. MARCHESSEAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon de terre, encoignure des rues Remparts et Toulouse, où il continuera son genre d'affaire comme par le passé, la plus grande ponctualité sera apportée à l'exécution des ordres qui lui seront donnés.
Il offre à vendre aussi 2000 beaux pieux de cyprès secs et de choix, convenables pour tonneliers. 11 dec—1m

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.
LE soussigné vient de recevoir par les barques Lowell et Josephine venant de Philadelphie, un grand assortiment bien choisi de [illegible] de M. D. Landreth.
MM les commissionnaires, planteurs, jardiniers, maraîchers et détaillants pourront s'approvisionner de graines à la douzaine ou au centaine de paquets, ou à la livre [illegible]. Aussi 5000 pattes d'asperges grasses et une grande quantité de pois de 30 jours de Landreth.
20oct J. COLLIE, 4 Arcade de Banks à côté du Bulletin.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL (Sandburg's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Shipley, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE le plus récent, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.
ARTICLES POUR LES HABITANTS :—Kersey, Linseys, et Mixture triple et laine, paletots, [illegible] manches, vestes et pantalons à la matelotte, [illegible] blancs, blanches, grises, vertes et [illegible] pantalons, surtouts [illegible], à carreaux, gilets de [illegible] chemises en flanelle [illegible] chemises en hickory et [illegible] à la matelotte, surtouts en [illegible], 15 caisses brodequins [illegible] pour l'usage des habitants.
ARTICLES POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.—Habits d'une coupe distinguée, [illegible] tout, sacs, tout aller, habits de [illegible] habits et levites à la Pinot, levites [illegible] à la comte d'Orsay, de spectacle et [illegible].
ETOFFES—Draps français, anglais [illegible] Belges, et américains, noirs, verts, bleus, bronze, [illegible] l'épreuve de l'eau, [illegible] chèvre, [illegible].
PANTALONS—En cheveux noir, [illegible] cotés, casimir uni et de fantaisie, [illegible] et satinés, en étoffes à carreaux [illegible] mélange, en cotonnade de fantaisie et [illegible].
GILETS DE DESSOUS—De style, [illegible] collets à châleau, croisés, et collets à [illegible] la Robespierre ; en casimir noir, en velours, en fantaisie, et en cachemire noir, [illegible].
Les habitants et marchands sont invités à examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co. 26 nov

20 DE RECOMPENSE.
PARTI de la Grande Terre, [illegible] vers le 15 novembre dernier, le [illegible] ISAAC.—Il s'est enfui [illegible] point au dehors en noir, avec de [illegible] qu'il n'était pas [illegible] et l'on suppose, qu'il a [illegible] Le dit nègre est noir, taille d'environ 5 pieds, Récompense promise sera payée pour le faire arrêter pour son appréhension.
WYLIE & EGANA, 3d rue Bienville. 30dec

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, [illegible]

[illegible]
JOHN [illegible] Jr. [illegible] Canal.